

## Compte rendu Réunion du Comité des Parties Prenantes

11 février 2026

Léko a présenté 4 sujets pour avis aux membres du Comité des Parties Prenantes (CPP).

### 1. Proposition de grille d'autocontrôle (pour avis)

Léko a présenté la proposition de grille d'auto-contrôle actualisée au titre des années 2024 et suivantes, établie sous l'égide de l'OCAPEM.

#### Vote pour avis sur la proposition de grille d'auto-contrôle :

La proposition de grille d'auto-contrôle est **adoptée par le Comité des parties prenantes**, à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2. Projets d'actions de communication – messages (pour avis)

Léko a présenté les messages suivants associés à ses projets d'actions de communication au CPP.

#### Vote pour avis sur les messages des projets d'actions de communication :

Les messages des projets d'actions de communication sont **adoptés par le Comité des parties prenantes**, à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 3. Critères d'éligibilité et d'attribution des AAP réemploi et fond réemploi (pour avis)

Léko a présenté le calendrier ainsi que les critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de son appel à projets réemploi de 2026 au CPP.

#### Vote pour avis sur la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi :

La liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projets réemploi est **adoptée par le Comité des parties prenantes**, à l'unanimité des membres présents et représentés.



Léko a également présenté les critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre du fond de surcoût au réemploi.

**Vote pour avis sur la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre du fond de surcoût au réemploi :**

La liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre du fond de surcoût au réemploi est **adoptée par le Comité des parties prenantes**, à l'unanimité des membres présents et représentés.

**4. Conditions et critères des AAP collectivités de 2026 (pour avis)**

Léko a présenté les conditions et les critères des AAP collectivités de 2026 au CPP.

**Vote pour avis sur les conditions et critères des AAP collectivités de 2026 :**

Les conditions et critères des AAP collectivités de 2026 sont **adoptés par le Comité des parties prenantes**, à l'unanimité des membres présents et représentés.